



# LE CONTACT



Volume 40 - Numéro 7

Site internet : [www.spsern.lacsq.org](http://www.spsern.lacsq.org)

Mars 2021

## Dans ce numéro :

Relevé fiscal - SSQ	1
CNESST	1
Sites internet	1
PAUSE (clause 8-2.11)	2
Sessions de préparation à la retraite en mode virtuel	2



## L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry  
Présidente

Stéphanie Tremblay  
Vice-présidente à la  
trésorerie et au secrétariat

Louise Dampousse  
Vice-présidente aux  
relations de travail

Sylvie Bacon,  
Vice-présidente aux  
communications et à la  
CNESST



## Relevé fiscal - SSQ

Vous pouvez obtenir gratuitement votre relevé fiscal pour vos impôts par l'intermédiaire du site Espace client de SSQ Assurance. Afin de compléter votre inscription à l'Espace client, seuls votre adresse courriel et votre numéro de certificat SSQ Assurance sont requis.

Si un soutien est nécessaire afin de procéder à votre inscription, veuillez communiquer avec SSQ Assurance au 1-844-375-3591 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi entre 9 h 30 et 16 h.

Vous pouvez aussi consulter des capsules d'information de SSQ Assurance sur le site internet :

« Services en ligne » (Espace client) : <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/services-en-ligne>

« Trouver mon relevé pour fin d'impôt » : <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot>

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 450-432-3883.

## CNESST

Lorsque vous vous blessez au travail, il est important de remplir le formulaire accident/incident du Centre de services scolaire. Vous devez consulter dans le plus tôt possible un médecin. Celui-ci est le seul qui est habilité à déclarer un accident travail à la CNESST en remplissant le formulaire à cet effet.

Par la suite, vous devez de compléter sur le site internet de la CNESST la réclamation du travailleur pour l'ouverture de votre dossier.

Il se peut que le Centre de services scolaire vous propose de vous assigner temporairement des tâches qui sont compatibles avec votre état de santé. Il est important de consulter votre médecin avant, car il est le seul qui peut se prononcer sur le travail que vous êtes en mesure de faire selon vos capacités.



## Sites internet

Veuillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre adresse sur Facebook :

<http://www.spsern.lacsq.org>

[www.facebook.com/spsern](http://www.facebook.com/spsern)

## PAUSE (clause 8-2.11)

La salariée ou le salarié a droit à quinze (15) minutes payées de repos, par demi-journée (½) de travail, prises vers le milieu de la période.

Aux fins d'application de la présente clause, une demi-journée (½) de travail signifie une période de travail continue de trois (3) heures ou plus. Toutefois, la salariée ou le salarié dont la journée régulière de travail comporte six (6) heures de travail ou plus a droit à deux (2) périodes de pause.

### EXPLICATIONS :

Si vous travaillez 6 heures dans votre journée, et ce, même si ce sont des heures coupées, vous avez droit à 2 pauses dans votre journée.

Si toutefois, il est impossible pour vous de prendre votre pause, car il n'y a personne pour vous remplacer, votre pause doit vous être payée.

Cependant, si vous décidez de ne pas prendre votre pause, vous ne serez pas rémunéré (vous perdez votre pause).

De plus, vous ne pouvez pas combiner 2 corps d'emploi (exemple : éducatrice en service de garde et surveillante d'élève).

## Sessions de préparation à la retraite en mode virtuel

En raison de la situation que nous vivons actuellement interdisant les rassemblements, voici les sessions de préparation à la retraite en mode virtuel encore disponible !



### Calendrier 2021

#### Sessions de préparation à la retraite en mode virtuel

Sujets traités (un choix possible par sujet)	Dates
Adaptation psychosociale et santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 20 janvier 2021 Terminé</li> <li>▪ 23 février 2021 Terminé</li> <li>▪ 7 avril 2021</li> </ul>
Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 février 2021 Terminé</li> <li>▪ Mardi 16 mars 2021</li> <li>▪ Mercredi 5 mai 2021</li> </ul>
Questions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 17 février 2021 Terminé</li> <li>▪ Mardi 9 mars 2021</li> <li>▪ Mardi 20 avril 2021</li> </ul>
Régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 février 2021 Terminé</li> <li>▪ 20 février 2021 Terminé</li> <li>▪ Samedi 27 mars 2021</li> <li>▪ Samedi 17 avril 2021</li> </ul>
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 février 2021 Terminé</li> <li>▪ 20 février 2021 Terminé</li> <li>▪ Mardi 30 mars 2021</li> <li>▪ Mercredi 28 avril 2021</li> </ul>

### L'équipe du SPSEMN

Brigitte Beaudry, Stéphanie Tremblay, Louise Damphousse et Sylvie Bacon

